

LE **BAL** DES DEBUTANTS

Qu'est-ce qu'un **musée** ?



Dossier **documentaire** enseignants

...Du musée de l'Evêché BAL

Présentation

Le musée des Beaux-Arts de Limoges est une structure culturelle et scientifique. Il constitue un lieu de référence pour l'émail mais une part importante de ses collections se rapporte également à l'histoire locale et aux Beaux-Arts avec des peintures et des dessins d'artistes de renommée internationale. Il se trouve au cœur du quartier historique de la cathédrale, désormais appelé quartier de la cité médiévale Saint-Étienne. Dominant la Vienne, au milieu d'un jardin public en terrasses et situé aux pieds de la cathédrale, il est sans conteste l'un des principaux pôles d'attraction de ce quartier touristique.

Le musée municipal de Limoges est installé en 1912 dans l'ancien palais épiscopal construit au XVIII^e siècle par les frères Brousseau. L'ensemble en granit de taille qui s'ordonne selon une architecture néo-classique rigoureuse a été classé monument historique en 1907 et a subi une restauration extérieure complète en 1992. Malgré la majesté de l'ensemble et un site stratégique identifiable dans la ville, l'installation du musée dans le palais épiscopal offrait l'image d'un ancien musée de province, aux collections diversifiées, juxtaposées sans grande cohésion et soumis aux contraintes d'un lieu, non conçu à l'origine pour accueillir un musée. Un travail de réflexion a été entrepris à partir des années 1990 pour définir un réaménagement complet du bâtiment en vue de mieux répartir les collections, mieux accueillir le public et assurer au musée un développement plus pertinent et dynamique. Le musée a achevé sa métamorphose en 2010 grâce à un réagencement complet conçu et piloté par le cabinet d'architectes Philippe-Charles DUBOIS et Associés. Il s'appelle désormais le musée des Beaux-Arts de Limoges – Palais de l'Evêché, ou BAL.

Historique

La Société archéologique et historique du Limousin (SAHL) et le musée « général »

En 1845, le préfet Tiburce Morisot est à l'origine de la fondation conjointe de la SAHL et d'un musée à Limoges. Le nouveau musée départemental créé en 1847 accueille des dons variés de particuliers et des membres de la SAHL: « *Peintures, sculptures antiques et médiévales, mobilier archéologique, émaux, céramiques, médailles, échantillons minéralogiques* ». Des dépôts de l'Etat et de la ville de Limoges participent à l'enrichissement des collections, de même que les dons et les acquisitions réalisées par la SAHL. Les collections ainsi constituées sont considérées comme propriété du département et de la ville.

La SAHL, le musée « général » et le musée de la céramique municipal

En 1852, la SAHL est missionnée, selon un arrêté préfectoral, pour créer un musée céramique en parallèle au musée « général » déjà établi. En 1865, Adrien Dubouché est nommé directeur du musée céramique installé au Présidial, siège de la Société archéologique et du musée général. Le nouvel établissement étoffe ses collections grâce aux dons de porcelainiers et aux crédits accordés par la municipalité. En 1868, la ville prend la décision d'installer le musée céramique dans les locaux de l'ancien asile d'aliénés, au même endroit que la nouvelle école municipale de peinture et de modelage créée en 1867 (à l'emplacement du musée Adrien Dubouché actuel). En 1875, Adrien Dubouché achète la collection d'Albert Jacquemart, consacrée à l'Extrême Orient et en fait don à la ville de Limoges. L'année suivante, en remerciement, le conseil municipal décide que le musée céramique portera son nom.

La nationalisation du musée Adrien Dubouché et de l'école des beaux-arts

A partir de 1878, devant le succès de l'école municipale des beaux-arts dont les élèves sont récompensés nationalement, un projet de reconstruction de l'école et du musée qui lui est intimement lié, est proposé. Le musée Adrien Dubouché sera transformé ainsi que l'Ecole municipale des beaux-arts, en établissement national sous le nom de *Musée national Adrien Dubouché* et *Ecole nationale des arts décoratifs de Limoges*. Finalement la nouvelle école d'art ouvre ses portes en avril 1898 et le musée deux ans plus tard, en mai 1900. Le premier directeur nommé en 1881 à la tête du nouveau musée national est Auguste Louvrier de Lajolais, directeur de l'école nationale des arts décoratifs de Paris depuis 1876.

L'ancien musée général de la SAHL et la création du musée municipal de l'Evêché

En 1906, selon l'application de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat et après évacuation des personnels religieux de l'Evêché, le palais épiscopal de Limoges devient possession de l'Etat. Puis en 1909, il est acquis par la municipalité. La décision d'y établir un nouvel établissement, le musée municipal de l'Evêché, aujourd'hui Musée des Beaux-Arts de Limoges, est entérinée le 3 février 1912. Ce musée scientifique, archéologique et historique rassemblera notamment les collections de minéralogie, de botanique et d'histoire naturelle. Il est installé au rez-de-chaussée de l'ancien palais épiscopal et ouvre au public le 4 mai 1913. Les collections du musée augmentent et contribuent à la conversion progressive du museum en musée des beaux-arts.

Dès 1948, une réflexion est amorcée sur les vocations des musées de Limoges au regard de leurs collections respectives et leurs attributions respectives sont redéfinies. Le musée national de la porcelaine Adrien Dubouché conserve la céramique et le verre tandis que le musée de l'Evêché prend en charge les émaux, les peintures et les dessins ainsi que le fonds archéologique. Durant plus d'une décennie, les collections du musée municipal investiront progressivement tout l'édifice épiscopal, du sous-sol à l'étage.

La métamorphose du musée municipal de l'Evêché et le musée des Beaux-Arts de Limoges

Au tournant du XXI^e siècle, la Ville de Limoges engage une réflexion approfondie sur l'opportunité de restructurer son musée, dont l'activité et les collections ne cessent de se développer. La restructuration du musée vise à améliorer la présentation des collections, tout en garantissant leur bonne conservation. Le public doit bénéficier de conditions d'accueil et de visite plus confortables et plus adaptées à ses besoins. Après plusieurs étapes d'études et de concertation avec de nombreux partenaires, le projet de Philippe-Charles DUBOIS et Associés est choisi à l'issue d'un concours de maîtrise d'oeuvre. Le 4 décembre 2010, au terme de 4 ans de travaux de réaménagement, le musée municipal de l'Evêché rouvre ses portes sous le nom de musée des Beaux-Arts de Limoges.

Collections

Des collections à vocation locale et internationale

Le musée, pensé à l'origine comme un museum à caractère naturaliste, propose un ensemble de collections rattaché à la richesse culturelle et artistique du Limousin. En effet, chaque collection possède des éléments représentatifs de l'histoire locale artistique et culturelle. En outre, des ensembles tels que les antiquités égyptiennes mais aussi les dessins, estampes et peintures d'artistes contemporains viennent enrichir les collections

au-delà d'une simple vocation locale mais bien internationale. Enfin, la renommée du musée s'appuie sur une collection d'émaux remarquable. Près de 600 pièces du Moyen Age à nos jours y sont recensées, depuis l'œuvre de Limoges au 12^e siècle à la création contemporaine internationale. Elément essentiel de l'identité limougeaude et limousine, le musée se distingue par la diversité de ses collections. Elles appellent à la délectation et à l'étude de l'histoire de l'art en plaçant le musée comme point de référence pour les beaux-arts en Limousin.

Le label « musée de France »

La tutelle municipale

Le musée des Beaux-Arts de Limoges relève des textes nés de la décentralisation : « *les musées des régions, des départements et des communes sont organisés et financés par ceux-ci mais leur activité est soumise au contrôle technique de l'Etat* ». Le musée est un service à part entière de la municipalité de Limoges. Le musée est placé sous l'autorité directe du maire, mais délégation est donnée à un adjoint chargé des questions patrimoniales qui est donc l'interlocuteur privilégié du conservateur, chef du service.

La réforme des musées de France et la tutelle étatique

L'ordonnance du 13 juillet 1945 et le décret du 31 août 1945 constituaient les bases juridiques des musées en France. Après avoir été voté par l'Assemblée nationale et le Sénat, le texte de la nouvelle loi sur les musées de France a été promulgué le 4 janvier 2002. Cette loi se substitue à l'ordonnance de 1945 qui ne répondait plus aux missions et aux services qui sont aujourd'hui ceux des musées. Ce texte de loi qui institue un label « musée de France » donne une nouvelle définition du musée, à savoir *toute collection composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent un intérêt public, et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public* et répond à quatre objectifs principaux : il définit le rôle et la position du musée face aux attentes de la société (démocratisation culturelle) ; il harmonise le statut des musées reconnus par l'Etat grâce à un label ; il améliore la protection des collections ; il intègre et approfondit la logique de décentralisation (relation entre Etat et collectivités territoriales).